



Fiche d'information

ePublications avec edubase

- Lors de l'**achat d'une publication électronique** (p. ex. SN 592 000:2024), le VSA vous fournit un code d'activation.
- L'ePublication est disponible sur le site <https://www.edubase.ch/fr/> au moyen d'un **code d'activation**.
- **Utilisation pour une durée indéterminée.** Après l'activation, les contenus vous sont en principe disponibles pour une durée indéterminée.
- Vous devez pour ce faire créer un **compte d'utilisation sur edubase.ch** (gratuit).
Créer un compte personnel Edubase via <https://app.edubase.ch/?lang=fr#promo>
- **Activer les ePublications** : Après l'enregistrement ou la connexion sur Edubase.ch, le code d'activation est saisi dans la bibliothèque. L'ePublication est ensuite liée au compte créé.
- Avec un **code d'activation, il est possible** d'accéder à la publication électronique **sur trois appareils au maximum en parallèle** - avec le même compte d'utilisation (de la même manière qu'une licence de Microsoft Office peut par exemple être installée sur trois appareils au maximum).
Si le nombre d'appareils autorisés est dépassé, un appareil doit être désinscrit (voir [FAQ](#)).
- **Utilisation basée sur le web.** Edubase peut être utilisé sans téléchargement sur l'ordinateur - ou comme application mobile sur les appareils Apple et Android.
- **Les annotations sont** enregistrées dans le compte d'utilisateur sur edubase.ch.
- **l'impression n'est possible que sur des pages simples ou doubles**
Il n'y a pas de téléchargement : L'ePublication ne peut être ni imprimée en entier ni téléchargée au format PDF.
- Les codes d'activation doivent être conservés avec soin. Ni le VSA ni Edubase n'archivent les codes d'activation vendus.
- **Cliquez ici pour accéder aux instructions** (manuel d'utilisation, guide de démarrage rapide, FAQ):
<https://www.edubase.ch/fr/information-et-assistance/premiers-pas>

Assistance technique "Lecteurs de livres électroniques"

Pour toute question concernant l'accès et le travail avec le livre électronique, veuillez vous adresser à la plateforme edubase : <https://www.edubase.ch/fr/information-assistance/support>

👉 Le secrétariat du VSA ne peut pas répondre aux questions d'ordre informatique.